

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 février 2020

Lancement de la nouvelle version de la plateforme gouvernementale d'assistance aux victimes www.cybermalveillance.gouv.fr

Pour toujours mieux répondre à la menace qui touche les particuliers et professionnels, et grâce aux retours d'expérience de plus de deux ans maintenant, Cybermalveillance.gouv.fr, le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France, lance une nouvelle version de sa plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr.

Outre une ergonomie et un graphisme entièrement refondus, les principaux changements portent sur les fonctionnalités permettant de couvrir encore mieux les missions clés du dispositif.

Assistance et observation :

Fort des remontées et données issues de sa plateforme, et avec plus de 90000 victimes assistées en 2019 contre 28000 en 2018, le dispositif a réorganisé et réadapté ses contenus et parcours en ligne.

Dans cette nouvelle version, les professionnels référencés sur Cybermalveillance.gouv.fr pour assister les victimes découvrent ainsi un espace « prestataire » revu en profondeur : un espace documentaire en lien avec l'actualité de la cybermalveillance, un système de gestion avec possibilité de qualifier la demande d'une victime, un suivi étape par étape de la relation, de l'acceptation de la demande à la clôture de l'incident.



Également, un système de remontée des rapports d'interventions rendu systématique permettra à Cybermalveillance.gouv.fr d'alimenter ses données d'observation et de détecter d'éventuelles nouvelles menaces.

Côté « victime », les changements sont également notables, à commencer par le diagnostic de l'incident rencontré, qui peut être envoyé par email à la victime, la création d'un véritable espace de suivi des interventions pour une relation optimisée avec les professionnels de proximité référencés sur la plateforme ou encore la possibilité de noter la qualité de la prestation rendue pour une transparence et une amélioration en continu du service.

Prévention et sensibilisation :

Sur le volet de la sensibilisation, les contenus sont réorganisés en trois rubriques distinctes : « **comprendre les menaces et agir** », « **adopter les bonnes pratiques** » et « **l'actualité de la cybermalveillance** ». Plus facilement accessibles et adaptées, les deux premières rubriques offrent aux internautes des conseils sur différents sujets susceptibles de les toucher ainsi que les moyens d'actions lorsqu'ils sont victimes.

CONTACT PRESSE :
presse@cybermalveillance.gouv.fr

